

Concours de photo #93monamour

Autorisation d'exploitation d'image

Objet de l'autorisation :

La photographie figurant en annexe ci-après dénommée « **la Photographie** ».

Contexte :

Seine-Saint-Denis habitat dont le siège social est situé 10 rue Gisèle Halimi à Bobigny, représenté par son Directeur général, Patrice Roques, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des utilisateurs de l'application Instagram afin qu'ils postent des photographies sur le thème de #93monamour (ci-après dénommé « **le Concours** »).

Destination :

La Photographie a vocation à être exploitée et diffusée par l'organisateur, Seine-Saint-Denis habitat sur ses supports de communication web (site internet et intranet, réseaux sociaux), vidéos et papier (affiches, lettre aux locataires, lettre interne, rapport d'activité, plaquettes institutionnelles...) dans un but non commercial pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par Seine-Saint-Denis habitat.

La Photographie pourra également être reproduite et imprimée pour être accrochée au sein du siège de Seine-Saint-Denis habitat et/ou dans ses agences et points d'accueil ainsi que dans ses halls d'immeuble.

La Photographie pourra également être diffusée sur les supports de communication des partenaires institutionnels de Seine-Saint-Denis habitat souhaitant valoriser le Concours : le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, les médias de la marque « In Seine-Saint-Denis », les collectivités locales et EPT du territoire de la Seine-Saint-Denis, les instances représentatives du secteur Hlm (fédération des Offices Publics de l'Habitat, AORIF, Union sociale pour l'habitat, etc).

La Photographie pourra également être reproduite par les médias qui souhaiteraient relayer le Concours sur leurs supports papier, web ou audiovisuel.

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur (nom, prénom),

Né(e) le A :

demeurant au(adresse complète) :,

N° de Tél : adresse email :

1/ déclare accepter à titre gratuit et irrévocable que j'apparais et suis identifiable au sein de la Photographie proposée au Concours et sélectionnée par le jury dans le cadre du Concours.

2/ déclare et garantis être majeur, sinon joindre à la présente autorisation l'accord écrit d'un représentant légal ;

3/ autorise, à titre exclusif, gratuit et irrévocablement :

Seine-Saint-Denis habitat et ses partenaires à exploiter, directement ou indirectement, mon image en tout ou partie au sein de la Photographie, la Photographie pouvant être exploitée/diffusée seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;

Supports/Médias :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par Seine-Saint-Denis habitat (affiches, flyer, publications papier, etc.);

- sur les nouveaux médias : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de Seine-Saint-Denis habitat : sur le site Internet de l'Office, le site intranet, ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Viadéo, Youtube, et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ; téléphonie (SMS, MMS, WAP, applications smartphones...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital.

- **Durée d'exploitation de la Photographie par Seine-Saint-Denis habitat** : cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par Seine-Saint-Denis habitat.

Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, Seine-Saint-Denis habitat ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie en dehors de ses pages et/ou sites officiels. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de Seine-Saint-Denis habitat ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

6/ reconnais que la présente autorisation ne me confère aucun droit et/ou autorisation sur les droits et/ou signes distinctifs appartenant à Seine-Saint-Denis habitat et à ses partenaires.

8/ reconnais que aucun retrait d'autorisation ne sera possible à compter de la signature des présentes et aucun recours ni demande d'indemnisation ne sera recevable.

9/ La présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, et aux juridictions compétentes de Bobigny.

Fait à _____, le .../.../.....

Signature * :

En deux exemplaires originaux.

**Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord »*

ANNEXE : PHOTOGRAPHIE